

“Osez l’aventure avec nous”

Soutenez le Fonds de dotation Antoine Capitani et contribuez à la création et au fonctionnement de l’école du Domaine du possible.

L’école du Domaine du possible est une école active fondée sur la coopération et la bienveillance.

Nous voulons agir pour que les enfants à l’issue de leurs apprentissages aient confiance en eux et soient heureux.

Une école pionnière va ouvrir en septembre 2015 à Arles, dans la chapelle Saint-Martin du Méjan avant de s’établir au domaine de Volpellière au milieu d’une ferme biologique de polyculture et élevage.



Pour la création de cette école, l’association “école du Domaine du possible” a déjà reçu un certain nombre de dons pour permettre son ouverture.

Mais notre projet est ambitieux et nous avons créé le Fonds de dotation Antoine Capitani destiné à soutenir l’école du Domaine du possible en intervenant dans son financement et notamment :

- en mettant à disposition de l’école les investissements nécessaires
- en participant au financement du fonctionnement,
- en dotant le fonds de solidarité spécifiquement destiné à se substituer partiellement au paiement des frais de scolarité pour les enfants dont les familles ont de faibles revenus.

Par exemple, un don de 400 € finance les frais de scolarité d’un enfant pendant un mois, 4000 € pendant une année scolaire.

L’école du Domaine du possible étant un projet d’intérêt général, il est essentiel qu’il puisse concerner des enfants de tous horizons, de toutes origines et de toutes conditions. Nous avons besoin de votre soutien pour cette aventure pédagogique et humaine, innovante.

Merci.

Modalités de don

- Remplir complètement le bulletin de don au recto
- Établir le chèque ou virement (RIB au recto) à l’ordre du **Fonds de dotation Antoine Capitani**
- Retourner l’ensemble sous enveloppe affranchie à l’adresse suivante :
Fonds de dotation Antoine Capitani
BP 90038 – 13633 Arles cedex
- Un reçu fiscal vous sera adressé

Pour plus d’informations, contactez-nous au 07 88 32 84 32

Réduction d’impôt

Les dons effectués au profit du Fonds de dotation Antoine Capitani ouvrent droit :

- Pour les particuliers, à une réduction d’impôt sur le revenu, égale à 66 % du montant de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Lorsque le montant des dons excède 20 % du revenu imposable, le particulier peut reporter l’excédent sur les cinq années suivantes.
- Pour les entreprises, à une déduction fiscale de 60 % du don sur votre impôt sur les sociétés dans la limite de 0,5 % du chiffre d’affaires annuel. En cas de dépassement, l’entreprise peut reporter l’excédent sur les cinq exercices suivants.

BULLETIN DE DON AU FONDS DE DOTATION ANTOINE CAPITANI

BULLETIN À COMPLÉTER ET À RETOURNER AU FONDS DE DOTATION ANTOINE CAPITANI

Le Méjan – BP 90038 – 13633 Arles cedex

Je soussigné (e)

Les informations obligatoires à renseigner sont précédées d'un astérisque

• **Personne physique**

* Nom.....
* Prénom.....
* Adresse complète.....
* Code postal..... * Ville.....
Pays..... Tél.....
Courriel.....
Né(e) le..... N° dép.....
Nationalité..... Profession.....

• **Personne morale (société, association...)**

* Dénomination.....
* Forme juridique..... * Adresse du siège social.....
* Représentant légal * Agissant en qualité de.....
Tél..... Fax.....
Courriel.....

Pour toute correspondance, le Fonds de dotation Antoine Capitani adressera le courrier aux nom et prénom de.....

Je fais don au Fonds de dotation Antoine Capitani de la somme de :

- 5 000 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 1700 € pour les personnes physiques
2000 € pour une personne morale
- 10 000 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 3400 € pour les personnes physiques
4000 € pour une personne morale
- 20 000 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 6800 € pour les personnes physiques
8000 € pour une personne morale
- 50 000 €** après réduction d'impôt ce don me coûte 17 000 € pour les personnes physiques
20 000 € pour une personne morale
- Autre montant..... €**

Règlement par chèque ci-joint n°..... à l'ordre du Fonds de dotation Antoine Capitani
Règlement par virement bancaire à l'ordre du FONDS DE DOTATION ANTOINE CAPITANI
CODE BANQUE 11306 CODE GUICHET 00084 NUMÉRO DE COMPTE 48104861132 CLÉ 19

Fait à.....

Le.....

Signature du donateur

Les informations recueillies sont destinées à vous communiquer le reçu fiscal ainsi que les informations utiles sur l'action du mouvement.
Seules pourront être destinataires de ces données les structures du Fonds de dotation Antoine Capitani.